VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 808-23

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, le règlement suivant :

Règlement numéro 808-23 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024 abrogeant et remplaçant le règlement 802-23.

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca .

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 18e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2024.

Mélanie Poirier

La greffière,
Mélanie Poirier